



JPP

JÈN KAP PANSE PEYI

30 Juillet 2024



Charte



**Charte d'organisation interne du forum
« Jèn K ap Panse Peyi »**

Charte d'organisation interne du forum « Jèn K ap Panse Peyi »

- Considérant que notre pays fait actuellement face à une crise à la fois pluridimensionnelle et endémique inouïe dans son histoire ;
- Considérant qu'une issue à cette crise est pour l'instant on ne peut plus incertaine eu égard aux apparences des circonstances ;
- Considérant qu'il nous est permis de constater une inquiétante rareté de véritables pensées dans le sérail politico-social haïtien ;
- Considérant que les années passent et qu'Haïti ne saura rester pour longtemps dans cet abîme qu'elle côtoie depuis des années ;
- Considérant que la jeunesse est appelée à assurer la relève à un moment ou à un autre dans l'histoire de toute nation ;
- Considérant qu'elle est synonyme d'espoir, de changement, de résilience et de nouveauté, non de résignation et de bassesse ;
- Désireux de construire un discours haïtien novateur et pragmatique en priorisant le dialogue et la dialectique ;
- Désireux de participer coûte que coûte dans le renouveau haïtien tout en ayant les caractéristiques nécessaires à cette entreprise .

Et à ces fins ;

Nous, des jeunes conscients et ennemis farouches du statut quo, avons décidé de mettre à notre disposition et au grand public un forum de discussion, de débats et d'échanges d'idées et de connaissances –, baptisé « Jèn k ap Panse Peyi », dont le sigle est « JPP ».

1. Généralités

Art. 1.1 – Objet

- a) Est créé sous le nom de « Jèn k ap Panse Peyi » un forum de discussions, de débats et de partage de connaissances virtuel dont la fin ultime serait de construire une pensée haïtienne progressiste.
- b) Le JPP – sigle du forum – est un espace virtuel de dialogue entre les filles et fils d’Haïti à but non lucratif et laïque.
- c) Il est uniquement composé de jeunes haïtiens mais appelé à collaborer avec toute instance ou association étrangère ayant pour vocation de participer dans le renouveau haïtien et partageant ses valeurs.

Art. 1.2 – Siège du forum

- a) Le siège du forum JPP est en principe virtuel. A côté de ses activités principales qui se déroulent sur la plateforme WhatsApp et les applications de meetings virtuels (Google meet, Zoom...), des partages de contenus peuvent être faits également sur les réseaux sociaux X, Instagram, TikTok... ;
- b) Toutefois, avec le temps et l’accord de tous les membres, le forum peut s’offrir une existence matérielle en fixant son siège social en Haïti, voire des succursales à l’étranger.

Art. 1.3 – Objectifs

Le forum JPP a pour mission de/d’:

- a) Aider à façonner une génération de jeunes haïtiens actifs, responsables et engagés prenant part aux débats et qui sont prêts à poser des actions pour la transformation socio-politique du pays ;
- b) Construire un discours haïtien positif et modernisateur, dans lequel sera mis en exergue l’approche par compétence, surtout au profit des jeunes ;
- c) Réunir des jeunes d’horizons divers et de compétences diversifiées autour d’un sujet commun : le sauvetage national ;
- d) Promouvoir les valeurs patrimoniales haïtiennes, que ce soit d’un point de vue culturel, anthropologique, historique...

Art. 1.4 – Valeurs

Toutes les actions du forum JPP doivent être menées en parfaite harmonie avec les valeurs suivantes : patriotisme, innovation, responsabilité, solidarité, équité, transparence, et engagement.

Art. 1.5 – Activités du Forum

Les principales activités de JPP, soit à destination du grand public ou seulement des membres, prendront les formes suivantes : Débats publics, ateliers publics, conférences ou des causeries. Jusqu’à nouvel ordre, elles ne seront que virtuelles.

Art. 1.6 – Thématiques de pilotage

Les discussions, débats, causeries... du forum sont organisés principalement autour des thématiques suivantes :

- a) Economie : jeunesse et entrepreneuriat, croissance, valorisation des PME, Education financière... ;
- b) Politique, droit et gouvernance : réforme constitutionnelle, participation des jeunes en politique, indépendance de la justice, protection des droits humains, fiscalité, services publics, pouvoir réglementaire ... ;
- c) Culture et société : projets sociaux, droits sociaux, amélioration de condition de vie, préservation du patrimoine haïtien, de l'identité haïtienne... ;
- d) Education : Réforme du système éducatif, formation professionnelle et technique, éducation civique et morale, savoir-vivre, développement personnel... ;
- e) Environnement et développement durable : réchauffement climatique, gestion des déchets et assainissement, énergies renouvelables ... ;
- f) Innovation technologique ;
- g) Industrialisation ;
- h) Philosophie politique.

Art. 1.7 – Droit de signature et représentation du forum

En toutes circonstances, le forum JPP et ses membres ne sont engagés qu'avec l'apposition de signature d'au moins deux membres du *comité exécutif*, pourvu que les deux signatures ne soient pas uniquement celles des coordonnateurs.

2. Des membres du forum

Art. 2.1 – Statut des membres

- a) Peut être membre du forum JPP toute personne physique de nationalité haïtienne, ayant un minimum de capacité pour participer activement aux diverses activités et discussions, qu'elle soit en Haïti ou à l'étranger ;
- b) Le statut de membre du forum donne droit à son dépositaire la possibilité de placer son mot, en tout temps, dans les diverses discussions au sein du forum et de s'opposer à toute décision qu'il estime être susceptible d'engager sa responsabilité personnelle.

Art. 2.2 – Devoirs des membres

Le forum vit par et pour ses membres. Ces derniers doivent participer aux forums de discussion et dans la prise des décisions qui s'imposent. Ils doivent se tenir informés des agissements et activités de l'association. En outre, il est de leur devoir d'être toujours prêts à intégrer les diverses équipes qui mettent à exécution le plan d'action du forum.

Art. 2.3 – Procédure d'adhésion

Pour devenir membre du forum, une lettre d'invitation doit être préalablement envoyée à la personne visée. Outre cette lettre, l'ambassadeur, qui est l'auteur de l'invitation, doit également s'assurer que la personne ait connaissance des documents de base du forum, parmi

lesquels cette présente charte. Dans le cas où une personne exprime volontairement son intérêt à intégrer le forum, les responsables devront lui adresser une lettre d'invitation contenant notre vision, notre mission et nos valeurs, ainsi que la charte du forum. La personne devra alors agréer à cette charte et la soussigner pour finaliser son adhésion.

Le choix des nouveaux membres ne doit pas être motivé sur la base de leur niveau d'études universitaires, professionnelles ou techniques, leur race, origine ou condition matérielle ou physique. La seule considération autorisée est de s'assurer que la personne soit apte à participer activement aux débats, conférences, actions... du forum.

Art. 2.4 – Différends entre les membres

Tous les différends entre les membres, qu'ils soient d'ordre idéologique ou personnel, doivent être traités amicalement et à l'amiable. Tout écart aux règles de bienséance peut valoir à son auteur l'exclusion définitive du forum sous décision motivée du comité exécutif.

Art. 2.5 – Retrait et exclusion des membres

Tout membre du forum peut décider à n'importe quel moment de décider de ne plus en faire partie. La seule obligation qui lui est faite à ce sujet est de notifier sa décision au comité exécutif du forum, qui se chargera par la suite d'en informer les autres membres. Cette procédure sera connue sous le nom de « retrait ».

Tout membre, qui n'aurait pas notifié sa décision de retrait auprès du comité exécutif, s'abstenant de participer aux activités du forum en toute conscience pendant une période excédant deux mois, sans aucune motivation de sa part au cours de cette période, ou qui va à l'encontre des dispositions de l'article 2.4 de la présente charte, peut être exclu du forum par le comité exécutif par le biais d'une circulaire dûment motivée. Cette procédure sera connue sous le nom « d'exclusion ».

3. Organes du forum

Les organes du forum Jèn k ap Panse Peyi sont :

- a) Le corps des membres ;
- b) Le comité exécutif ;
- c) Les équipes opérationnelles ;
- d) Le corps des conseillers.

4. Le corps des membres

Art. 4.1 – Le corps des membres est l'organe vital du forum. Il est constitué de toute personne, qu'elle soit membre ou pas des autres organes de direction ou opérationnels, ayant lu les documents de base du forum et consenti à partager ses valeurs en répondant positivement à une invitation qui lui a été faite.

Art. 4.2 – Chaque membre de cet organe est considéré comme *ambassadeur du forum*. Le premier devoir de ce corps est de s'assurer que celui-ci puisse rester en vie en intégrant en son sein de nouveaux adhérents, à chaque fois que la situation l'exige et suivant les modalités prévues par le présent statut (Art. 2.3).

Art. 4.3 – Le corps des membres se réunit sur convocation du *comité exécutif* ou des équipes opérationnelles. Toutefois, aucune convocation n'est nécessaire pour la participation des membres dans les discussions entamées sur les plateformes (WhatsApp) du forum.

Art. 4.4 - A chaque fois qu'une décision doit faire l'objet d'une délibération commune, chaque membre du corps dispose d'un droit de vote.

Art. 4.5 – Le corps des membres a pour rôle de prendre toutes les décisions ne relevant pas des compétences du *comité exécutif* ou des *équipes opérationnelles*. Entre autres : la modification de cette présente charte, la contestation et, éventuellement, l'annulation de certaines décisions prises par le comité exécutif ainsi que les équipes opérationnelles.

Art. 4.6 – Ces décisions sont prises par le corps des membres à la majorité simple.

5. Le comité exécutif

Art. 5.1 – Le comité exécutif est l'organe de direction et de coordination du Forum. Son principal but est de s'assurer qu'un plan d'action novateur et perspicace soit mis à la disposition de tous les organes comme fil d'Ariane de leurs actions.

Art. 5.2 – Ce comité est constitué des membres suivants : un coordonnateur général, un coordonnateur-adjoint, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et le référent de l'équipe opérationnelle de planification.

Art. 5.3 – Pour être membre du comité exécutif, il faut obligatoirement que la personne soit membre du forum.

Art. 5.4 – En principe, seuls les postes de coordonnateur général et de secrétaire général sont électifs. Il revient au corps des membres d'élire ces responsables à la majorité simple. La durée de leur mandat est d'une année. Les candidats à ces postes doivent être conscients des conditions et des responsabilités liées à leurs fonctions, et s'assurer qu'ils sont en mesure de les remplir adéquatement.

Art. 5.5 – Au cas où l'un ou l'autre ne saurait aller au bout de son mandat, de nouvelles élections sont organisées en urgence en vue de pourvoir à son remplacement.

Art. 5.6 – Les autres membres du comité exécutif sont investis dans leur fonction par la voie de désignation. Cette procédure peut être réalisée soit en toute discrétion par l'organe habilité, soit en faisant un appel préalable au pourvoi du poste en question.

Art. 5.7 – Mis à part le coordonnateur-adjoint qui est désigné par le coordonnateur général et le secrétaire adjoint qui est désigné par le secrétaire général, les membres des équipes opérationnelles et les conseillers sont désignés d'un commun accord entre le coordonnateur général et le secrétaire général.

6. Rôles et fonctions des membres du CE

Art. 6.1 – Le coordonnateur général

Le coordonnateur général du Forum JPP est le premier représentant du forum et son porte-parole privilégié. Il exerce la majorité de ces prérogatives dans l'élaboration ou la verbalisation du plan d'action du forum. Entre autres, il est chargé de :

- a) Superviser les diverses activités des autres membres du CE ainsi que celles des *équipes opérationnelles* et d'en assurer leur suivi ;
- b) Planifier, en étroite collaboration avec *l'équipe opérationnelle de planification*, les diverses actions du forum ;
- c) La gestion des ressources du forum ;
- d) La coordination des travaux des équipes opérationnelles.

Art. 6.2 – Le coordonnateur-adjoint

Le coordonnateur-adjoint du Forum JPP est le premier conseiller et suppléant du coordinateur général. En outre, il est habilité à exercer toutes les prérogatives de ce dernier par délégation.

Art. 6.3 – Le secrétaire général

Le secrétaire général du forum JPP est le véritable animateur du forum. Il doit être en communication permanente avec les membres des équipes opérationnelles dans le cadre de l'exécution du plan d'action du forum. En outre, il est chargé de :

- a) Prendre la parole au nom du forum quand cela est nécessaire et sous la demande expresse de la coordination ;
- b) Verbaliser toutes les réunions et discussions organisées pour le compte du forum ;
- c) La gestion de l'information et des archives du forum ;
- d) La supervision des diverses activités des équipes opérationnelles.

Art. 6.4 – Le secrétaire-adjoint

Le secrétaire-adjoint du forum JPP est le premier conseiller et suppléant du secrétaire général. En outre, il est habilité à exercer toutes les prérogatives de ce dernier par délégation.

Art. 6.5 – Le référent de l'équipe opérationnelle de planification

En considérant le rôle crucial que ce référent est appelé à jouer au sein du forum en tant qu'organisateur des diverses activités et chef de planification, il vient compléter le bureau du comité exécutif.

Son rôle principal est d'assurer la liaison et la coordination des activités de son équipe, y compris celles des équipes de communication et de création de contenus, et le plan d'action mis en place par l'équipe de coordination du forum.

7. Les équipes opérationnelles

Art. 7.1 – Les équipes opérationnelles est l'organe qui constitue le bras du forum JPP. Toutes les activités que JPP auront à présenter au grand public doivent obligatoirement passer par l'une des équipes opérationnelles.

Art. 7.2 – Sous réserve de modifications, les équipes opérationnelles du Forum JPP sont les suivantes : l'équipe de planification, l'équipe de communication et l'équipe de création de contenu.

Art. 7.3 – *L'équipe de planification* est chargée de l'organisation des débats, des conférences, des ateliers et des formations. Elle assure la planification de ces activités et la gestion des logistiques.

Art. 7.4 – Pour sa part, *l'équipe de communication* est responsable de la gestion des réseaux sociaux du forum, de ses relations avec les autres médias, de la sensibilisation des jeunes sur les valeurs de JPP et de la gestion des feedbacks.

Art. 7.5 – *L'équipe de création de contenu* est chargée de la préparation de contenus pour les débats, les formations et les articles du forum.

Art. 7.6 – Chaque équipe opérationnelle est composée d'au moins une personne. Le responsable des activités de l'équipe porte le nom de « référent ».

8. Les conseillers

Art. 8.1 – Sont appelées « conseillers » du forum JPP, des personnes à l'intérieur ou à l'extérieur du forum, dont l'expertise est avérée dans un domaine bien spécifique, auxquelles on fait appel pour clarifier certains points dans les discussions, débats, ateliers... organisés au sein du forum.

Art. 8.2 – Au cas où ces personnes ne seraient pas membres du forum, elles n'ont aucun droit d'interférence sur les sujets ayant rapport à l'organisation interne de celui-ci.

Art. 8.3 – Les domaines d'expertise de ces conseillers peuvent varier en fonction des besoins du forum. Il peut être question de/d' : juristes, experts en stratégie de défense ou de management, économistes, ingénieurs, professionnels de la santé...

Art. 8.4 – Le choix des conseillers relève de l'attribution des différents référents des équipes opérationnelles, de concert avec la coordination du forum.

9. Dispositions finales et transitoires

Art. 9.1 – En vue d'assurer un minimum de stabilité et de viabilité au forum, les deux membres à l'origine de la création du forum se réservent le droit d'assurer sa coordination pour une période de huit mois courant à compter du 21 Mai 2024, date de la première réunion du forum.

Art. 9.2 – Les noms de ces deux membres originaires – coordinateurs d’office – sont :
Jonathan Marc ST VIL et Anderson ST VIL.

Art. 9.3 – Tout de suite après l’entrée en vigueur (*Art. 9.8*) de cette présente charte dans les conditions prévues par elle, le corps des membres doit procéder à l’élection d’un secrétaire général.

Art. 9.4 – S’il est avéré que sous la coordination des coordinateurs d’office sus évoqués, le secrétaire général estime que le forum parte à la dérive et devienne dysfonctionnelle, il peut exceptionnellement engager leur responsabilité et demander à ce que le corps des membres mette un terme à leur mandat. Dans de telles circonstances, il doit s’assurer qu’une élection anticipée soit organisée pour pouvoir au poste de coordonnateur général.

Art. 9.5 – Il est à préciser que le cumul des mandats n’est interdit que pour les deux postes électifs du forum (*Voir article 5.4*). Dans tous les autres cas, un membre peut occuper deux fonctions ou plus au sein du forum.

Art. 9.6 – Interprétation de la charte

La présente charte peut être interprétée par n’importe quel membre du forum JPP. Toutefois, en cas de divergence de point de vue, la priorité revient à l’interprétation donnée par le *coordonnateur général*.

Art. 9.7 – Langues officielles

Les avis des réunions, les procès-verbaux, les ordres du jour, les rapports d’élection, les registres officiels... tous les documents officiels du forum peuvent être rédigés en créole et/ou en français. Les deux versions font foi.

Art. 9.8 – Entrée en vigueur

La présente charte sera entrée en vigueur dès que au moins 2/3 des membres intégrés sur le groupe WhatsApp du forum envoient le message suivant :

« *Je, soussigné [Nom et Prénom du membre], déclare avoir lu et accepté les dispositions de la présente charte et réaffirme ma volonté de faire partie du forum Jèn k ap Panse Peyi.* », suivi de leur signature.

Structure Fonctionnelle

1. Comité Exécutif

Coordonnateur

Supervision et Suivi, Planification, Gestion des ressources, Coordination des équipes

Coordonnateur-Adjoint

Supervision et Suivi, Planification, Gestion des ressources, Coordination des équipes

Réfèrent de l'équipe opérationnelle de planification.

Assiste au comité exécutif comme représentant des équipes opérationnelles

Secrétaire Général

porte-parole, Gestion de l'information, supervision, archivage, rapport et compte-rendu

Secrétaire Général Adjoint

Gestion de l'information, archivage, rapport et compte-rendu

2. Équipes Opérationnelles

Équipe Planification

Organisation des débats, formations, ateliers et conférences; Planification des activités, gestion des logistiques, suivi des projets.

Équipe Communication

Gestion des réseaux sociaux, relations avec les médias; Intégration des jeunes, gestion des retours et feedbacks.

Équipe Contenu

Création de contenu pour les débats, formations, articles; Fournir des conseils stratégiques, dans secteurs spécifiques comme l'éducation, l'économie, la culture.

Conseillers

Conseil Stratégique, Expertise Technique, Éducation et Formation, peut être constitué de particuliers et les membres fondateur du forum

Fonctionnement de la structure fonctionnelle

- Réunions Hebdomadaires : Pour le suivi des projets, la planification et l'ajustement des stratégies.
- Rapports Mensuels : Bilan des activités, évaluation des progrès, ajustement des objectifs.